

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE REMIGNY

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Dossier déposé le 08 Janvier 2026 et complété le 29 Janvier 2026	Dossier n° DP 71369 26 E0001
Par : SCI L'ESCALE représentée par Fabrice DUBOIS	Surface de plancher autorisée : 38,40 m²
Demeurant à : 2 Route de Chassey le Camp - 71150 REMIGNY	Nb de bâtiments créés : //
Pour : Fermeture d'une avancée pour la création d'un local de stockage	Nb de logements créés : //
Sur un terrain sis à : 5157 Route d'Aluze - 71150 REMIGNY	Destination : Commerce et activités de service
Cadastré : C411	

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 18/10/2018, révisé le 25/10/2022, modifié le 12/03/2025 et le 11/12/2025,

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Remigny, le 18/02/2026

Le Maire,



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande : 08/01/2026

La taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie dues seront calculées et liquidées par les services de l'Etat qui vous informeront du montant.